



# Chef/fe de Chantier Travaux Publics Routes et Canalisations

## Lieu de la Formation

Afpar de Saint-Pierre

RNCP 35299

## Diplôme visé :

Titre Professionnel de Niveau 4 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 22/10/2021) composé des 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

## Durée de la formation

7 mois / 1225 h

## En centre

840 h

## En entreprise

385 h

## Métier

Le/la chef/fe de chantier travaux publics routes et canalisations est responsable de l'organisation et de l'exécution des chantiers qui lui sont confiés, dont il/elle assure la productivité, la qualité et la sécurité, dans le respect des règles de protection de l'environnement. Ces chantiers peuvent concerner le terrassement, l'assainissement routier, la construction de routes et de voirie urbaine, l'assainissement d'agglomération (eaux pluviales et eaux usées), la distribution d'eau potable, l'irrigation et les réseaux secs tels que l'alimentation électrique souterraine, l'éclairage public, les télécommunications.

## Objectifs de la formation

- Organiser et gérer l'exécution, par une équipe d'environ 3 à 10 personnes que vous encadrez, de chantiers de terrassement, d'assainissement routier ou d'agglomération, de construction de routes ou de voirie urbaine, de distribution d'eau potable ou réseaux secs (alimentation électrique, télécommunications...) et réaliser les implantations secondaires nécessaires.
- Être l'interlocuteur de l'entreprise (conducteur de travaux, géomètre, laborantin, services internes), du client, des riverains et usagers. Vous établirez les rapports de chantier.
- Participer à la préparation du chantier (budget, plan d'assurance qualité, de sécurité, signalisation, etc.) à partir de documents techniques ou de consignes
- Renseigner les documents nécessaires à la gestion technique, administrative et financière du chantier (analyse des résultats d'avancement et de facturation des ouvrages...).
- Assurer la productivité du chantier, être garant de la qualité et la sécurité.
- Une grande partie de l'activité s'exerce à l'extérieur et est donc soumise aux conditions climatiques. Pour le suivi des chantiers ou la conduite du personnel sur les sites, le permis de conduire est indispensable.
- Exercer au sein d'entreprises générales de travaux publics réalisant des chantiers de routes et de canalisations.



## Ce métier nécessite de mettre en œuvre :

- Les recommandations techniques et règles relatives à la sécurité et à la prévention santé (individuelles ou collectives – PPSPS si existant) et aux normes de qualité.
- Les règles de protection de l'environnement.
- L'animation d'équipe, le contrôle de conformité des produits et services.

L'obtention du Titre Professionnel Chef/fe de Chantier Travaux Publics Routes et Canalisations depuis moins de 5 ans est une preuve de compétences permettant à un employeur de délivrer une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau « Encadrant » à son/sa salarié/e.

## Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

### CCP 002344 - Diriger des chantiers de terrassements

- Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.
- Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements.
- Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements.
- Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements.

### CCP 002345 - Diriger des chantiers de canalisations

- Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.
- Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations.
- Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations.
- Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations.

### CCP 002346 - Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine

- Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.
- Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine.
- Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine.
- Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine.

## Déroulé de la formation

| Intitulé   | Durées indicatives |        |
|--|--------------------|--------|
|  | Semaines           | Heures |
| <b>Période d'intégration</b>   | 1                  | 35     |
| <b>Module 1</b> : Diriger des chantiers de terrassements               | 8                  | 280    |
| <b>Période en entreprise</b>   | 4                  | 140    |
| <b>Module 2</b> : Diriger des chantiers de canalisations               | 6                  | 210    |
| <b>Module 3</b> : Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine | 8                  | 280    |
| <b>Période en entreprise</b>   | 7                  | 245    |
| <b>Session d'examen</b>  | 1                  | 35     |

## Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

## Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

## Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

**L'entrée en formation sera possible sous réserve :**

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

## Les prérequis

- Les connaissances de niveau première de l'enseignement secondaire, technologique ou équivalent ainsi que des bases en informatique sont souhaitées,
- Une expérience professionnelle dans le bâtiment est requise.

**Deux profils possibles :**

- Posséder au minimum un niveau 3 dans les spécialités des Travaux Publics, suivi d'une expérience de chantier d'au moins 2 ans.

Ou

- Avoir suivi l'enseignement scolaire jusqu'à la classe de première.

## Les aptitudes requises

- Bonne condition physique,
- Capacité d'analyse,
- Méthode,
- Organisation,
- Prise d'initiative et autonomie,
- Aptitude au management,
- Aptitude au travail en hauteur.

### Modalités de certification

Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Voir la fiche métier sur [www.afpar.re](http://www.afpar.re)

## Modalités d'accès

1. Inscription :

- a. Sur le site Internet de l'AFPAR : [www.afpar.re](http://www.afpar.re)
- b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
- c. Auprès de France Travail ou de la Mission Locale.

2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un/e psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

## Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

## Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

## Débouchés

- Accès à l'emploi dans le secteur public ou privé :
  - Chef/fe de Chantier (ROME F1202) ;
  - Assistant/e Chef/fe de Chantier

## Suite de parcours

- Evolution par l'expérience professionnelle ou la formation vers des activités de Conducteur/trice de Travaux Publics.

## Financement

- Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

## Indicateurs

(Moyenne sur les années 2021/2022)

|   |
|---|
| <b>Nombre de stagiaires formés</b>  |
| 16  |
| <b>Taux de réussite à la session d'examen</b>                               |
| 75%   |
| <b>Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation</b> |
| 37%   |
| <b>Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois dans le métier visé</b>          |
| 0%  |
| <b>Taux de satisfaction des stagiaires</b>                                  |
| 100%  |

**0 810 800 810**

prix d'un appel local

## Points contacts AFPAR

**Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43**

**Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80**

[www.afpar.re](http://www.afpar.re)



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

